

---

# Les Règles de la bienséance et de la civilité chrétienne, divisées en deux Parties. A l'usage des écoles chrétiennes des filles.

**ATTENTION :** CETTE COLLECTION EST TEMPORAIREMENT INDISPONIBLE À LA CONSULTATION. MERCI DE VOTRE COMPRÉHENSION

**Numéro d'inventaire :** 1994.00875

**Auteur(s) :** Jean-Baptiste de La Salle

**Type de document :** livre scolaire

**Éditeur :** Behourt Vve (Rouen)

**Imprimeur :** Behourt Vve, Rouen

**Période de création :** 2e quart 19e siècle

**Date de création :** 1828

**Description :** relié parchemin écrit; manques. Les manuels de civilité destinés aux congrégations féminines, ajoutent quelques chapitres mettant en garde les demoiselles contre les méfaits de la coquetterie...

**Mesures :** hauteur : 169 mm ; largeur : 103 mm

**Notes :** J-B de la Salle: Prêtre, Docteur en théologie, instituteur des frères des écoles chrétiennes. L'ouvrage est divisé en deux parties Behourt 23 rue du Petit-Puits.

**Mots-clés :** Morale (y compris morale corporelle : hygiène)

Instruction religieuse (y compris les 'écoles du dimanche')

**Filière :** Institutions privées

**Niveau :** Élémentaire

**Autres descriptions :** Langue : Français

Nombre de pages : 10-240

66

## Civilité

la marque d'une grande négligence.  
C'est aussi très-méchant de souffrir de la graisse ou des taches sur ses habits, & les avoir sales ou déchirés, c'est une marque de peu de conduite.

Oy ne doit pas avoir le linge moins propres que les habits ; il faut pour cela prendre garde que rien ne tombe dessus qui puisse le gâter ou tacher, & de ce ne pas faire par sa négligence, soit en mangeant ou en faisant quelque autre chose ; il faut aussi en changer souvent, ou au moins tous les huit jours, & faire en sorte qu'il soit toujours blanc.

ARTICLE III.  
De ce qui sert à couvrir la tête & à orner le visage.

**S**aint Paul souhaite que les femmes aient un voile qui les couvre, & qu'elles aient ce respect pour les saints Anges, de ce parolte jamais que la tête couverte.

Cette règle de piété, autant que de bienséance, demande qu'outre les cordons & le bonnet où elles attachent leurs cheveux, elles aient une coiffe, selon leur condition, de toile ou de taffetas blanc ou croisé, suivant leur âge.

Elles doivent avoir soin de si bien accom-

## Chrétienne.

67

moder leurs cheveux, qu'ils ne tombent jamais par-dessous leurs coiffes.

Si elles font de condition à se faire servir, ou d'un âge où elles aient besoin de quelque personne pour se caresser & s'habiller, ce seroit mal reconnoître le service qu'elles en reçoivent de l'impatience, de querelle, frapper du pied ou dire des injures, parce qu'ay ruban ou une autre chose ne servoit pas bien rangé ; si la personne dont oy se servabut mal, il faut se contenter de l'avertir, avec douceur, de les quitter d'une autre manière, & comme elles doivent être.

Oy ne doit jamais quitter la coiffe de toile qui couvre les cordons où sont attachés les cheveux, mais oy peut, & l'on doit même, quand oy est chez soi, quitter la coiffe de taffetas, et qui ne se doit jamais faire en compagnie, cela est incivil & trop familier, & moins qu'oy ne soit avec des personnes de sa famille, & avec qui oy puisse, sans blesser l'honnêteté, se rendre entièrement libre.

Il se voit à souhaiter que la coiffe de toile que l'on met sous celle de soie, soit toute nacrée, & s'il est permis d'y mettre quelqu'ornement, oy peut dire que ceux qui découvrent le front, qui relèvent la tête des femmes, & qui sont comme par étages, ressentent de l'effronterie & de l'impudence, & ont été désapprouvés par un Pâtre en même.

On peut dire que celles qui, en portant des dentelles de grand prix, des pierres ou des